

Compte-rendu du conseil de communauté du

31 mars 2016

LE PRÉSIDENT

L'an deux mille seize, le 31 mars, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 24/03/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, Mme Carole CANETTE

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN, M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Hugues SAURY, M. Philippe BELOUET (à partir du 18 h 50), M. Horace SONCY (à partir de 18 h 40)

ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD, Mme Béatrice ODUNLAMI (pouvoir à M. BARBIER jusqu'à 19 h 00 puis présente), M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (à partir de 19 h 00), Mme Martine ARSAC, M. François LAGARDE, M. Thomas RENAULT, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN, Mme Florence CARRE, Mme Alexandrine LECLERC, Mme Chantal DESCHAMPS, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME (pouvoir à Mme LECLERC jusqu'à 19 h 15 puis présente), M. François FOUSSIER (pouvoir à Mme BARRUEL jusqu'à 18 h 15 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL, Mme Niamé DIABIRA, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, M. Jean-Philippe GRAND, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno MALINVERNO, Mme Brigitte JALLET (pouvoir à Mme MARTIN-CHABBERT jusqu'à 18 h 30 puis présente), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER, Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME

SEMOY : Mme Pascale LIPIRA



ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHANTEAU : Mme Nadine DUPRE donne pouvoir à M. Jannick VIE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à Mme Valérie BARTHE-CHENEAU

CHECY : Mme Virginie BAULINET donne pouvoir à M. Rémy RABILLARD

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT donne pouvoir à Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Hugues SAURY, Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à M. Christian BOIS

ORLEANS : Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. Michel MARTIN, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON, Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS, M. Philippe PEZET donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT donne pouvoir à Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Marceau VILLARET donne pouvoir à M. Pascal LAVAL, Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

SEMOY : M. Laurent BAUDE donne pouvoir à Mme Pascale LIPIRA

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Philippe DESORMEAU, M. Anthony DOMINGUES

OLIVET : Mme Sophie PALANT

ORLEANS : M. Michel BRARD, Mme Hayette ET TOUMI

Mme Niamé DIABIRA remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 17 décembre 2015.

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 17 décembre 2015.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 17 mars 2016 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 17 mars 2016 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le Président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.



MOBILITE

MOB 01 – Motion relative au projet de suppression de la liaison TGV Brive – Lille desservant la gare des Aubrais - Approbation

Le conseil de communauté a adopté la motion suivante :

Le conseil de communauté :

- a demandé à la SNCF de reconsidérer sa position afin de pérenniser cette offre,
- a souhaité que le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer soutienne les liaisons intersecteurs françaises (dessertes TGV ne passant pas par Paris).

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Fiscalité locale - Taux 2016 - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé de :

- maintenir le taux de taxe d'habitation à 7,52 % pour 2016,
- maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,28 % pour 2016,
- maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 6,12 % pour 2016,
- maintenir le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,73 % pour 2016,
- maintenir le taux de cotisation foncière des entreprises à 24,88 % pour 2016.

FMG 02 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Acquisition amélioration de 12 logements situés 25 et 27 rue Eugène Turbat à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 089 620 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 544 810 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 089 620 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 03 - Finances - SA HLM France Loire - Acquisition en VEFA de 5 logements individuels situés 13 rue de la Saugé à Chécy - Garantie d'un emprunt de 686 760 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 343 380 €, représentant 50 % d'un prêt de 686 760 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 04 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 3 logements situés 89 rue d'Illiers à Orléans- Garantie d'un emprunt de 672 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 336 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 672 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Systèmes d'information - Création de liaisons d'infrastructures sans fil – Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux techniques à passer avec Les Résidences de l'Orléanais.

Le conseil de communauté :

- a décidé du principe de la mise en œuvre d'une installation de liaisons d'infrastructures sans fil, selon les conditions exposées dans la délibération,
- a approuvé la convention de mise à disposition gratuite de locaux techniques à passer avec l'O.P.H. Orléans – Les Résidences de l'Orléanais,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Le Lab'O / Village by CA – Approbation d'une convention de partenariat avec la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire ayant pour objet la mise en œuvre d'un partenariat en faveur des entreprises innovantes du Lab'O et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Le Lab'O – Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la SAS Innov' Educ..

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la SAS Innov Educ ayant pour objet la mise en œuvre d'un partenariat autour de l'organisation d'animations dans la thématique du codage informatique et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Commune de Saran – ZAC du Champ Rouge – Convention de concession d'aménagement passée avec la SEMDO - Prolongation de la durée - Approbation d'un avenant n° 2.

Retiré de l'ordre du jour

AE 02 - Aménagement économique - Tourisme - Création de la société publique locale Orléans Val de Loire Tourisme – Constitution d'un conseil des acteurs du tourisme - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la composition du « conseil des acteurs du tourisme », représentant les professions et activités intéressées par le tourisme au sein de l'organe concerné de la société publique locale Orléans Val de Loire Tourisme.



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

ESRT 01 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie/Innovation – Colloques - Attribution d'une subvention à l'université d'Orléans et au CNRS.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer les subventions suivantes au profit de l'université d'Orléans, pour un montant global de 5 200 € :

- 500 € pour l'organisation du colloque « International symposium on theoretical aspects of computer science » ;
- 500 € pour l'organisation du colloque « vulnérabilité »
- 400 € pour l'organisation du colloque « Faut-il re-théoriser le droit pénal ? » ;
- 500 € pour l'organisation du colloque « Les labels dans le domaine du patrimoine » ;
- 800 € pour l'organisation du colloque « le droit à l'épreuve des robots militaires »
- 2 500 € pour l'organisation du colloque « Paysages, mises en scènes paysagères, patrimoines vitivinicoles, valorisations touristiques et développement territorial »

- a décidé d'attribuer la subvention suivante au profit du CNRS, pour un montant global de 500 € :

- organisation du colloque « 15th International conference on high temperature materials chemistry »;

ESRT 02 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Fondation de l'université d'Orléans - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement de 7 500 € à la fondation de l'université d'Orléans au titre de l'année 2016.

EMPLOI

EMP 01 - Emploi – Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

WENUMERIQUE : aider les seniors à s'approprier l'économie numérique	16 000 €
ECECO : entraide à la recherche d'emploi	8 064 €
PLEYADES : construire un parcours vers l'emploi	2 400 €
Pass emploi service : accompagnement à la recherche d'emploi	8 000 €
BGE : le bus de la création	4 000 €
RESPIRE : Permis pour l'Emploi, Auto-école sociale	24 000 €
RESPIRE : accompagnement des salariés de la Régie de quartier	8 600 €
PLANET ENTREPRENDRE	5 000 €

Soit un montant total de 76 064 €

- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.



TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - Territoires durables - Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise (AUAO) - Approbation de la convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à passer avec l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise pour l'année 2016 et a décidé d'attribuer à l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise de l'agglomération orléanaise une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2016, d'un montant de 830 000 €.

VILLE ET HABITAT

VH 01 - Aménagement – Commune de Fleury-les-Aubrais – Projet Interives – ZAC 1 - Modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale pour la ZAC Interives 1.

VH 02 - Habitat-Logement – Equilibre social de l'habitat – Approbation de deux contrats de mixité sociale à passer avec l'Etat et la commune de Chécy et avec l'Etat et la commune de Saint-Denis-en-Val.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les deux contrats de mixité sociale à passer entre la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, l'Etat et respectivement les communes de Chécy et de Saint-Denis-en-Val ayant pour objet de préciser la nature des engagements et les actions qui seront mises en œuvre pour parvenir à l'objectif de rattrapage de production de logements sociaux prévu par la loi SRU,
- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdits contrats.

VH 03 - Habitat-Logement - Maison de l'Habitat – Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Maison de l'Habitat - Approbation d'une nouvelle convention annuelle – Approbation d'une nouvelle convention de mise à disposition des locaux.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € à l'association « Maison de l'Habitat » pour l'année 2016 ;
- a approuvé la convention correspondante et a autorisé Monsieur le Président à la signer ;
- a approuvé la nouvelle convention de mise à disposition des locaux et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

VH 04 - Habitat-Logement – Programme local de l'habitat – Action n° 5 : soutien au logement des salariés – Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association Action Logement.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à passer avec Action Logement, ayant pour objet de fixer les conditions d'un partenariat autour d'objectifs partagés en faveur du logement des salariés et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

VH 05 - Programme opérationnel FEDER 2014-2020 - Axe dédié aux quartiers prioritaires politique de la ville - Convention de délégation de tâches à passer avec la région Centre-Val de Loire - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de délégation de tâches à passer avec la région-Centre Val de Loire, déterminant le cadre juridique et les conditions dans lesquelles l'autorité de gestion confie à l'EPCI la pré-sélection des opérations pour que le territoire puisse prétendre à ces financements FEDER et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécly et Mardié - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO et de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Nantaise des Eaux et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Nantaise des Eaux et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO pour une durée allant jusqu'à l'échéance de la délégation de service public relative à la gestion de l'eau potable ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécly et Mardié et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ASST 02 - Assainissement - Commune d'Olivet - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO et de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Eau d'Olivet et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Eau d'Olivet et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO pour une durée allant jusqu'à l'échéance de la délégation de service public relative à la gestion de l'eau potable ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune d'Olivet et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ASST 03 - Assainissement - Commune d'Orléans – Secteur Saint-Marceau - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO et de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Orléanaise des Eaux et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Orléanaise des Eaux et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO pour une durée allant jusqu'à l'échéance de la délégation de service public relative à la gestion de l'eau potable ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune d'Orléans Saint-Marceau et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ASST 04 - Assainissement - Commune de Saint-Denis-en-Val - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO et de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Veolia Eau et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Veolia Eau et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO pour une durée allant jusqu'à l'échéance de la délégation de service public relative à l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune de Saint-Denis-en-Val et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ASST 05 - Assainissement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO et de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Veolia Eau et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Veolia Eau et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'AggLO pour une durée allant jusqu'à l'échéance de la délégation de service public relative à la gestion de l'eau potable ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune de Saint-Jean-le-Blanc et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.



ASST 06 - Assainissement - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Société d'Exploitation des Réseaux de l'Agglo et de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Lyonnaise des Eaux et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'Agglo.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Lyonnaise des Eaux et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'Agglo pour une durée allant jusqu'à l'échéance de la délégation de service public relative à la gestion de l'eau potable ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ASST 07 - Assainissement - Commune de Saran (secteur des Cent Arpents) - Opérations immobilières privées conditionnées par le renforcement et l'extension des réseaux - Cofinancement des travaux - Approbation de deux conventions de projet urbain partenarial (PUP) à passer avec la commune et les sociétés Carrefour Property et Nexity.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de projet urbain partenarial à passer avec la commune de Saran et la société Carrefour Property, ayant pour objet de fixer les conditions du versement à la communauté d'agglomération Orléans Val d'une participation d'un montant de 80 000 €, destinée au cofinancement des travaux d'extension et de renforcement des réseaux d'assainissement dans le secteur des Cent Arpents nécessités par l'opération d'extension et de réhabilitation de la zone commerciale existante, que la communauté d'agglomération s'engage à réaliser entre fin 2016 et mi-2017,

- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Mise à disposition d'un chien de patrouille auprès de la police municipale intercommunale des transports - Approbation d'une convention à passer avec M. Nicolas Aubin.

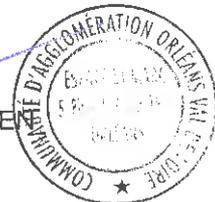
Le conseil de communauté a approuvé la convention de mise à disposition d'un chien de patrouille à passer avec M. Nicolas AUBIN, policier à la police intercommunale des transports, à compter du 1er avril 2016 et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention.

Fait à Orléans, le

07 AVR. 2016

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNER



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.